

dernier, pour servir de Constitution & de fondement salutaire à toute la postérité Allemande.

Sa Maj. Imp. se confiant entièrement, sur la fidélité & le zèle des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire pour la patrie, se flate, que comme Elle ne manquera jamais de défendre & de donner à l'Empire selon ses engagements, le secours nécessaire contre tout danger imprévu & entreprise ennemie, lesdits Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, tant en general qu'en particulier, sont aussi résolus de maintenir toujours & de confirmer de plus en plus les engagements dans lesquels, après une mûre délibération, on vient d'entrer, pour le bien general de l'Empire, au moyen d'une Constitution solennelle, & qui tendent à affermir pour l'avenir sous la divine protection du Tout-Puissant, la tranquillité, la liberté & la sûreté de la chere Patrie; & cela avec une union étroite & inviolable, d'autant plus nécessaire que le bien general en dépend, & par conséquent la sûreté de chaque particulier. Surquoi Sa Maj. Imp. réitere ici les assurances de sa reconnaissance pour les témoignages d'affection des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, pour Elle & pour sa Maison Archiducal, &c.

Fait à Ratisbonne le 4. Février 1732. Etoit signé,
FROBENI FERDINAND, Prince de Furstenberg.

VI. On voit des copies d'une seconde Lettre fort ample du Corps Evangelique écrite de Ratisbonne à l'Empereur le 26. Janvier dernier. Les Ministres des Princes Protestans continuent de s'y plaindre d'une maniere très-amere des prétendues oppressions qu'on fait souffrir à ceux de leur Communion dans l'Archevêché de Salzbourg, & sur tout de ce que l'on pratique à la sortie de ces Sujets de leur Pays, qu'ils disent être une contravention manifeste au